

Annexe 43-9 du Livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-1611/GNC du 6 juillet 2022 modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de la biologie médicale)

JONC du 14 juillet 2022
Page 12879

PROGRAMME DE FORMATION

La préparation pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale comprend une formation théorique et un stage pratique.

Au terme de cette préparation, le candidat devra être capable de :

- reconnaître le type de prélèvement qu'il doit faire, suivant les indications du prescripteur,
- choisir le matériel et la méthode qui y correspondent,
- effectuer l'étiquetage du récipient pour échantillons permettant l'identification du patient et de l'examen,
- préparer le patient pour prévenir toutes les complications,
- exécuter un prélèvement de sang veineux ou capillaire en vue d'analyses biologiques sans risque pour le patient,
- choisir, en cas de nécessité, les modalités de transmission à un autre laboratoire du prélèvement, en fonction de sa nature et de son but,
- assurer la maintenance du matériel,
- appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et les dispositions prévues par le guide de bonne exécution des analyses.

I – PROGRAMME – FORMATION THEORIQUE

Préambule :

Tenue et présentation du préleveur

Hygiène et lavage de mains

Préparation du matériel et vérification de la prescription

1. Notions générales sur les prélèvements sanguins.

1.1. Les différents prélèvements sanguins :

- nature du sang prélevé : veineux ou capillaire ;
- Les principales analyses sanguines :
 - but : chimiques, bactériologiques, etc. ;
 - nature du composant sanguin à analyser ;
 - protocoles ;
 - conservation des produits à analyser (délais, paramètres physiques et chimiques, etc.)

1.2. Les règles d'identitovigilance :

1.2.1 Identitovigilance du patient

- *objectif de l'identitovigilance,*
- *méthode et bonnes pratiques d'identitovigilance : interrogatoire, bracelet d'identification*

1.2.2 Etiquetage des prélèvements

- identification, son rôle, ses règles,
- signalisations particulières (urgence, antigène de l'hépatite B, etc...)
- renseignements complémentaires.

2. Notions techniques générales.

2.1. Les différents matériels utilisés :

- matériel à usage unique ou non ;
- matériels de prélèvements ;
- récipients ;
- supports ;
- conditionnements ;
- adjuvants.

2.2. Entretien des matériels :

- stockage ;
- garantie de stérilité ;
- nettoyage ;
- asepsie, désinfection, stérilisation ;
- précautions à observer lors de l'élimination ou de la destruction du matériel souillé.

3. Méthodes de prélèvement.

3.1. Données anatomophysiologiques.

3.2. Techniques de prélèvements de sang veineux ou capillaire ;

- points de ponctions ;
- méthodes ;
- préventions des complications ;
- précautions indispensables pour la protection du patient, du préleveur et du produit à analyser ;
- information du malade ;
- installation du malade ;

- conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident ;

4. Modalités de transmission du prélèvement.

4.1. Différentes voies d'acheminement

4.2. Conditionnements et emballages.

II – LE STAGE PRATIQUE

Au terme d'un stage de deux mois maximum dans un établissement hospitalier public ou privé, un centre médico-social provincial ou un laboratoire de biologie médicale, le candidat doit être capable de pratiquer, sans risque pour le patient, un prélèvement de sang veineux ou capillaire destiné à une analyse de biologie médicale.

Sous la direction du maître de stage, le candidat effectuera avec succès au moins quarante prélèvements de sang dont trente au pli du coude, et dix à la pulpe du doigt.